Etude n° **2.06**

Vivre en union d'Eglises

« *L'Eglise est le corps du Christ; c'est en elle que le Christ est pleinement présent, lui qui remplit tout l'univers* »
Ephésiens 1/23

Quel que soit le pays où elles sont nées et où elles se sont implantées, les Eglises Réformées ont généralement adoptées une organisation *presbytérienne-synodale*. Cette appellation un peu technique signifie que l'Eglise est reconnue comme une entité à la fois locale et supra locale, avec pour chacune d'elle une autorité de nature collégiale : le Conseil presbytéral au niveau local, et la Synode au niveau régional ou national.

Congrégationalisme et épiscopalisme

Dans le protestantisme en général d'autres choix ont pu être fait. Certaines assemblées évangéliques vivent par exemple dans un congrégationnalisme strict, c'est-à-dire qu'elles n'envisagent aucun lien structurel avec aucune autre assemblée ou union d'Eglises. Elles vivent cette indépendance comme une affirmation d'autonomie. Chaque Eglise locale est pleinement l'Eglise, elle se suffit à elle-même, et si ses membres confessent généralement croire en l'Eglise universelle, cette dernière demeure une réalité invisible, sans manifestation autre que quelques rassemblements ponctuels. La grande majorité des Eglises évangéliques de professants se rattache au congrégationnalisme, cependant toutes ne le vivent pas de manière aussi radicale. Beaucoup d'entre elles sont en effet réunies au sein d'une union ou d'une fédération et acceptent donc le principe d'une collaboration régulière et privilégiée avec des Eglises sœurs.

A l'opposé, certaines Eglises protestantes, notamment dans les familles anglicanes et luthériennes, ont mis un accent nettement plus fort sur la dimension supra locale en reconnaissant un ministère d'autorité qui ne dépend d'aucune Eglise locale particulière, mais qui s'exerce au bénéfice de l'union d'Eglises. Adaptant en milieu protestant le ministère catholique de l'évêque, ces Eglises sont dites "épiscopales". Sur le plan de la doctrine de l'Eglise, la reconnaissance d'un ministère de ce type signifie que la communauté locale, pour être pleinement l'Eglise, doit accepter d'être insérée dans un corps beaucoup plus large qui supplée à ces limitations intrinsèques. En poussant cette même logique un peu plus loin, on pourra déduire, comme le dit la doctrine catholique romaine, que la "plénitude ecclésiale" ne peut exister que dans des communautés faisant parties d'un corps aux dimensions universelles.

« *Comment concilier l'autorité synodale d'une part, et le fait que l'Eglise locale est pleinement Eglise d'autre part ? La difficulté est grande et les réponses embarrassées parce qu'effectivement il y a tiraillement entre deux pouvoirs. Le corps ecclésiastique ayant deux têtes n'est alors qu'un monstre. Dans le concret, cela signifie que chacun se contente d'un congrégationalisme tempéré, chacun faisant ce qui lui semble bon à la base, laissant à quelques êtres bizarrement disciplinés le soin de se distraire avec le hochet synodal. Ne parlons pas de ce qui se passe en temps de crise : les conseils éclairés des Commissions ont la même influence que celle que nous pouvons avoir sur le mouvement des astres !* »

Maurice Longeiret, rapport au Synode national de 1990

Le système presbytérien-synodal est-il biblique ?

Bien évidemment, il est légitime de se demander si la Bible permet d'éclairer ce débat et si elle nous conduit à choisir une option plutôt qu'une autre. En fait, peu d'exégètes s'aventureraient aujourd'hui à dire que le Nouveau Testament nous donne une organisation précise de l'Eglise qu'il nous suffirait de copier dans notre contexte actuel. Les seules questions que nous posent la disparition des apôtres sont loin d'être facile à résoudre, comme on peut le voir au travers des diverses traditions chrétiennes.

Cependant, on peut affirmer, Bible en main, que :

1. L'Eglise locale, même petite, a pleinement droit au titre d'Eglise. L'Eglise locale ne doit pas être considérée seulement comme un morceau de l'Eglise universelle, car chaque communauté peut être considérée comme le corps du Christ.

2. Dans le Nouveau Testament, les Eglises ont bel et bien la conviction qu'elles appartiennent à une même famille, à un même peuple, à l'Eglise de Jésus-Christ.. Cette conviction est concrétisée par le ministère des apôtres qui crée du lien entre chacune d'elle et qui les pousse à la solidarité. Elle est aussi manifeste dans l'épisode d'Actes 15 dans lequel, traditionnellement, on voit le 1er synode de l'histoire de l'Eglise.

Le système presbytérien-synodal n'est sans doute pas le seul qui puisse rendre compte de ces deux réalités, mais il est celui que les Réformateurs du XVIe siècle ont conçu et que les Eglises réformées en France ont approuvé dès leur premier Synode, en 1559. Il fait donc parti de notre patrimoine et il ne semble pas y avoir de nécessité à en changer.

Mon Eglise et mon union d'Eglises

Cela dit, est-ce que nous le vivons bien ? Est-ce que nous percevons cette double dimension ? Est-ce qu'en adhérant à mon Eglise locale, j'ai conscience en même temps d'une solidarité avec l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques ?

Il faut le reconnaître : c'est loin d'être évident. L'Union nationale ne s'impose pas à moi comme mon Eglise locale avec laquelle j'entretiens toute sorte de liens. Cette réalité supra locale n'est perçue que de manière très floue, et sans doute beaucoup plus comme une administration que comme un second étage de la vie en Eglise. Il est vrai que les Synodes ne mobilisent qu'un seul délégué laïc (souvent le même depuis de longues années !) et les autres contacts sont rares. Chacun sait, bien sûr, qu'il existe une solidarité financière, mais l'usage précis de cet argent est moins connu. De quoi parle-t-on en Synode ? Que sont les Commissions, qui peut en faire partie et à quoi servent-elles ? Et enfin, et peut-être surtout, quelles sont les orientations, les préoccupations et les défis de mon union d'Eglises ?[1]

Il est certain qu'on peut vivre en chrétien en ignorant toutes ces choses. Mais si vraiment l'Eglise de Jésus-Christ ne se limite pas à sa dimension locale, s'il est dans la pensée de Dieu que les communautés s'associent dans la recherche et dans la mise en application de sa volonté, il est alors certain que cette ignorance est synonyme d'appauvrissement.

[1] Dans les lectures proposée, les statuts et le titre "B" de la *Discipline* permettent de comprendre le fonctionnement de l'Union Nationale, tandis que les rapports d'orientation de Maurice Longeiret et le "projet des Eglises" permettent une immersion dans le vécu avec ses espoirs... et ses déceptions.

Bibliographie

Livres :

Recueil des rapports d'orientation, donnés de 1983 à 1993 par le pasteur Maurice Longeiret, alors président de la Commission Permanente de l'UNEREI. (60 pages)

***La Confession de foi de La Rochelle* avec commentaire de Pierre Courthial,** éd. Tant Qu'il Fait Jour et Société des Compagnons pour l'Evangile, 1979, **articles 30 et 32 (pages 100 et 104-105)** (3 pages)

Pour une foi réfléchie, dir. Alain Nisus, éd. La Maison de la Bible, 2011, les pages 598 à 607

Articles :

« Une union d'Eglises, pourquoi » Sylvain Romerowski *in Cahiers de l'Ecole Pastorale* n°46/2002

Textes d'Eglises :

Discipline de l'Union Nationale des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques, éd. Nuance Publications, **les statuts de l'UNEPREF** (7 pages) ; **le titre B « De l'union des Eglises »** (26 pages)

Le projet des Eglises Protestantes Réformées Evangéliques (adopté en 2009) (1 page)

Exercices !

1. Qui désigne le (ou les) délégué laïc qui va représenter son Eglise au Synode (cocher la case qui convient) ?

☐ Le Conseil presbytéral ☐ L'Assemblée générale de l'Eglise ☐ Le Synode

Ce (ou ces) délégué est désigné pour une période de...

☐ juste pour le prochain Synode ☐ 3 ans ☐ 6 ans

2. Donner le titre des Commissions mentionnées dans la *Discipline* (8 nationales + 1 régionale) :

Commission Commission

Commission Commission

Commission Commission

Commission Commission

Commission

3. Quelles sont les deux Associations cultuelles, régulièrement convoquées aux Synodes nationaux et qui ne sont pas représentatives d'une Eglise locale ?

…..

…..

4. Outre les délégués des Associations cultuelles (pasteur et laïc), qui peut avoir une voix délibérative aux Synodes nationaux (cocher la, ou les cases qui conviennent) ?

☐ Personne ! ☐ Le président de la Commission Permanente

☐ Les présidents des Commissions statutaires ☐ Les pasteurs déchargés de paroisse

Pour aller plus loin...

5. Pourquoi le titre de l'Union maintient-il le pluriel : “Union Nationale *des Eglises*... “, au lieu de parler d'une entité au singulier comme “l'Eglise Réformée de France” ou “l'Eglise Protestante Unie” ?

6. Dans son dernier rapport en tant que président de la Commission Permanente (1993), le pasteur Longeiret s’est concentré sur la question de la croissance de l’Eglise. Qu’avez-vous appris et partagez-vous les trois priorités qu’il définit pour l’avenir de nos Eglises ?

7. Eglise “associée” et Eglise “affiliée” : quelles différences ?

8. “Synode national” et “Synode national et général” : quelles différences ?

9. Quelle problématique soulevée par le pasteur Longeiret vous a le plus intéressé ou le plus touché ? Citez une ou plusieurs phrases et apportez votre point de vue.

10.Voyez-vous quelles actions pourraient être initiées, quelles mesures devraient être prises pour rendre plus sensible auprès de chacun l’appartenance à l’Union d’Eglises ?